



Temps minimum de temps de pause médiane et temps de pause "pipi"

Par **Anne54**, le **13/10/2015** à **16:54**

Bonjour,

Je voudrais savoir combien de temps une pause médiane peut elle durer au minimum?

Le temps pour aller aux toilettes est il un temps déduit du temps de travail ou est il dans le temps de travail?

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **13/10/2015** à **17:42**

Bonjour,

Légalement, vous devez avoir une pause d'au moins 20 mn après au maximum 6 h de travail mais la Convention Collective applicable peut comporter d'autres dispositions...

Il me semblerait abusif que l'employeur retire du temps de travail effectif celui pour satisfaire des besoins naturel pris sans exagération car cela correspond à la préoccupation que doit avoir l'employeur pour préserver la santé des salarié(e)s...

Par **Anne54**, le **13/10/2015** à **20:18**

Je vous remercie de vos réponses.

Je travaille de 8h à 15h45 avec une pause médiane de 45 min. Dans ce cas, est ce que j'ai le droit de prendre que 20 min?

Merci.

Par **P.M.**, le **13/10/2015** à **20:59**

Vous devez respecter l'horaire de travail fixé par l'employeur dans les conditions légales, qu'il

soit individuel ou collectif...